



**POLITIQUE** À l'unanimité, le Conseil communal de Grandson a accepté jeudi des travaux de mise en séparatif prévus aux Tuileries-de-Grandson.

TEXTES : MAUDE BENOIT

PHOTO : MICHEL DUPERREX

Qui dit première soirée chaude de l'année, dit ouverture des fenêtres de l'Hôtel de Ville de Grandson jeudi. Et qui dit fenêtres ouvertes, dit interruptions incessantes par le bruit de la ligne des CFF. Si le rythme des paroles et des silences était saccadé par les allées et venues des trains, le vote concernant la mise en séparatif de la zone 1b qui englobe la rue des Tilleuls, le chemin du Mont, le chemin Es Pierres et route de Giez aux Tuileries, a été limpide.

Pour rappel, le plan général de l'évacuation des eaux (PGEE), datant de 2007, mettait en avant l'importance de réaliser des séparatifs (c'est-à-dire, faire en sorte que les eaux usées domestiques et industrielles ne se mélangent pas aux eaux de pluie) sur le territoire de la commune. Aujourd'hui, sur les 919 raccordements des eaux en service sur le territoire communal, seuls 331 arrivent effectivement séparés à la STEP d'Yverdon-les-Bains. Pour améliorer cette situation, la Municipalité projette donc de mettre en séparatif la zone 1b susmentionnée, objet du préavis soumis au Conseil communal.

### Inéluctable

« Cette mise en séparatif est à réaliser maintenant et sera difficilement repoussable », explique Laurent Mudry, le rapporteur de la commission ad hoc, avant de présenter les différents arguments suivants.

Premièrement, il s'agit de respecter le PGEE mentionné plus haut. Deuxièmement, le coût de traitement des eaux usées est significatif et en constante augmentation. Selon les estimations, ces travaux permettraient donc d'économiser potentiellement 16 000 francs par année. Troisièmement, en cas de forte pluie, les infrastructures de la nouvelle station de pompage (STAP) ne peuvent pas toujours



La zone 1b comprend la rue des Tilleuls, le chemin du Mont, le chemin Es Pierres et la route de Giez aux Tuileries.

traiter les gros volumes d'eau. Cela peut donc engendrer pon-

« Cette mise en séparatif est à réaliser maintenant et sera difficilement repoussable. »

Laurent Mudry, rapporteur de la commission ad hoc.

tuellement un déversement des eaux non traitées.

Enfin et peut-être surtout, le volume des eaux parasites de la zone 1b risquerait de se déverser dans le nouveau séparatif de la route de Lausanne prévu dans le

cadre des travaux de la traversée des Tuileries.

### Un projet bien pensé

De nombreux paramètres ont également été pris en compte dans le projet, à savoir la croissance de la population, la géographie des lieux ou encore d'éventuelles fouilles archéologiques. Enfin, les propriétaires privés se trouvant sur le tronçon ont été avertis et pourront profiter des travaux pour raccorder leur demeure à un prix préférentiel – en sachant qu'ils seront tenus de le faire de toute manière dans un délai maximal de cinq ans après la fin des travaux.

### Dépenses et calendrier

Le coût des travaux est estimé à 1 460 000 francs. Il devrait être financé par la trésorerie générale et/ou un emprunt si nécessaire. La Municipalité espère également recevoir des subventions de la part de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) et compte éventuellement sur les subventions de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) relatives aux travaux à la rue des Tilleuls. Puisque le budget et le projet de la Municipalité ont été acceptés, les travaux devraient commencer en septembre 2025 et se finir en juin 2026.

## Place du Château : qui s'y frotte s'y pique

Alors que toute la soirée se déroulait en harmonie, un postulat surprise a réveillé l'assemblée. Celui-ci demandait à la Municipalité de consulter la population avant toute décision définitive concernant le plan d'aménagement de la place du Château et surtout de la destruction ou non du local des pompes et de la chapelle de l'Église libre, deux bâtiments classés en note 3 au recensement architectural cantonal. Un sujet de dissension qui avait déjà éclaté au grand jour avec la pétition déposée en 2024 par l'Association pour la sauvegarde de la place du Château (voir *La Région 13 août 2024*). Depuis, le projet est retardé jusqu'à nouvel

avis.

Si le syndic Antonio Vialatte a rappelé que le projet n'est toujours pas fixé et qu'une rencontre avec le Département général des immeubles et du patrimoine (DGIP) est prévue dans le mois à venir pour voir s'il est possible de « garder tout ou partie de ces bâtiments patrimoniaux », le postulat a ravivé des tensions plus profondes.

Alors que tous les conseillers s'accordent sur le fait que la place doit être un lieu où il fait bon vivre, le conflit émerge, grosso modo, entre les partisans d'une place sans voiture, plus verte et conservant ses bâtiments patrimoniaux, et

ceux qui souhaitent garder des places de stationnement afin de favoriser l'accès aux commerces et dynamiser la vie du centre-ville. Un débat qui n'est pas sans rappeler les litiges chez leurs voisins yverdonnois. Au terme d'une discussion animée, le Conseil est finalement passé au vote. Résultat : le postulat est refusé.

Cette discussion révèle toutefois l'émotion et l'inquiétude vive des habitants du Bourg d'Othon. Attachés à leur village, ils n'ont pas du tout la même vision pour son avenir. Force est de constater que, quel que soit l'aménagement final de la place du Château, il y aura immanquablement des déçus.